

Repenser le(s) territoire(s) : l'efficacité économique doit-elle se réaliser au détriment de l'action sociale et de la démocratie ?

Carte scolaire, carte judiciaire, création des agences régionales de santé (ARS), réforme des collectivités locales... Le territoire français est peu à peu redessiné dans ses échelons administratifs et leurs compétences et dans sa répartition des services publics.

Mais qu'est-ce qui préside à ces nouveaux schémas ? Une meilleure réponse au public, aux citoyens ? Ou une exigence de rentabilité économique ? Ces deux objectifs sont-ils compatibles ?

Proximité de services et donc de réponses, égalité de traitement, solidarité locale ou nationale, compétences sociales accompagnées des financements nécessaires : autant d'enjeux qui doivent être couverts par la future carte de France.

Territoires, espaces de décision centralisée ou de concertation démocratique ?

Quelles conséquences l'Etat tire-t-il du dernier rapport de l'Igas alertant sur le caractère non-abouti de la décentralisation ? Comment concilier le rôle d'un Etat promoteur et garant de politiques publiques avec les principes de la décentralisation ? Comment concrétiser la décentralisation pour dépasser cette inclination première des collectivités territoriales à réagir en tant qu'entité politique plutôt qu'en garant local du service public ?

Le sens premier de la décentralisation est de rapprocher la décision politique du citoyen. Un objectif démocratique fort qui doit guider les nouvelles réformes, en particulier celles des ARS et des collectivités locales. Et pourtant, aujourd'hui, la vigilance est de mise car elles ne semblent pas s'accompagner de ce fameux "sens premier" ! En effet, quid, dans les rapports et projets de textes actuels, de la place donnée à la concertation avec les citoyens et aux instances représentatives notamment associatives ? Ces réformes sont-elles élaborées comme des restructurations managériales à vocation strictement économique ?

Quels que soient les échelons administratifs ou les structures mises en place, le dialogue civil doit être garanti. Des espaces de concertation et de représentation, dans tous les lieux de prise de décision qui engagent l'intérêt général, doivent être prévus. C'est la condition d'une réelle démocratie participative.

Vers une proximité "privatisée" et une solidarité "bradée" ?

Peu à peu, la carte de France des services évolue. Les réponses économiques, sanitaires, sociales, etc. dépendant des services publics, et que chaque citoyen pouvait trouver près de chez lui, se "centralisent" sur un territoire

donné, s'éloignent donc "géographiquement" d'une partie de la population, voire disparaissent. Le pragmatisme économique dessinerait-il la nouvelle carte de France ? Une logique inquiétante d'autant que les besoins continuent d'exister ce qui oblige les collectivités locales à se substituer à l'Etat, qui ne cesse de se désengager au profit dans le meilleur des cas du développement d'un véritable "département-providence", et à sous-traiter au secteur privé des missions de service public.

Comment encourager les collectivités territoriales à développer une véritable culture du service public, et ce afin qu'elle soit homogène sur l'ensemble du territoire, dans l'esprit, par exemple, de la mise en place des maisons départementales des personnes handicapées ? Comment garantir alors que chaque citoyen ait accès à un service approprié, de qualité, et ce, quels que soient sa condition sociale et ses moyens financiers ? La solidarité serait-elle bradée aujourd'hui ?

L'égalité aura-t-elle des frontières ?

Repenser les territoires soulève forcément la notion de répartition des compétences en fonction des échelons, des budgets ad hoc, mais aussi et surtout, de la cohésion nationale dans chaque domaine et de l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit donc bien de répartir les compétences entre les différents échelons territoriaux en fonction de la pertinence du champ à couvrir, de ne pas perdre un domaine en cours de route – au hasard, l'action sociale ! – et de garantir à chaque citoyen un véritable accès aux droits et à la solidarité équivalent partout en France.

Quant aux transferts ou élargissements de compétences qui devraient bientôt s'opérer – ainsi les agences régionales de santé qui intègrent le médico-social –, il est indispensable de garantir les financements adéquats, c'est-à-dire de penser les transferts de budgets ou leur accroissement, condition sine qua non de l'égalité territoriale de traitement !

Repenser le(s) territoire(s), c'est donc se poser la question du visage que l'on veut pour la France de demain. Un visage composé de celui de tous les citoyens ou seulement de quelques-uns ? Un visage qui refléterait une société solidaire ou individualiste ?

Et c'est aussi s'envisager dans un autre territoire, l'Europe...

Jean-Marie Barbier, Président de l'APF

Brèves d'actu

Pour un "Grenelle de la solidarité"

Parce que la crise économique et sociale se cumule avec une "crise de la solidarité" qui conduit à laisser durablement sous le seuil de pauvreté des personnes en raison de leur handicap ou de leur état de santé, le mouvement "Ni pauvre, ni soumis" demande d'urgence au président de la République et au gouvernement de prendre deux engagements d'ici le 29 mars prochain :

- l'élargissement de la prime de solidarité active de 200 € prévue au 1^{er} avril 2009 à tous les bénéficiaires des minima sociaux, de rentes, de pensions dont le montant est en dessous du seuil de pauvreté ;
- l'ouverture d'un "Grenelle de la solidarité" sur l'instauration d'un revenu d'existence.

Plus d'informations > www.nipauvrenisoumis.org

Politique du handicap : un rapport gouvernemental en total décalage !

Le rapport sur la politique du handicap du gouvernement est paru mi-février. Faisant suite à la Conférence nationale du handicap du 10 juin 2008, devant être présenté au Parlement, il était supposé énoncer un bilan de l'application de la loi handicap du 11 février 2005 et proposer des orientations. Pour l'APF, ce rapport est "nul et non avvenu" ! Le gouvernement a oublié dans son rapport la réalité vécue par les personnes en situation de handicap et leur famille... Autosatisfaction, décalage, absence d'orientations concrètes : le bilan du gouvernement déçoit et inquiète. Quel avenir pour les personnes si le gouvernement ne s'empare pas du sujet à bras le corps aujourd'hui, s'il ne comprend pas l'esprit de la loi du 11 février qui devait n'être qu'une étape sur la route de la participation sociale et de la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap ? Aujourd'hui, l'APF demande la prise en compte des questions de handicap dans les politiques publiques, de manière transversale, et mobilisant tous les acteurs politiques, administratifs, économiques, sociaux et culturels. L'association attend donc un signe fort du président de la République par la création d'un Haut Commissariat aux situations de handicap rattaché directement au Premier ministre, chargé, avec l'implication de tous les ministères concernés, d'impulser une nouvelle étape de politique transversale du handicap en France dans le cadre d'un réel dialogue civil.

ARS : pour une distinction des missions sanitaires et médico-sociales

Pour permettre l'accessibilité aux soins des personnes en situation de handicap, les agences régionales de santé devront demain :

- faciliter les coopérations entre les professionnels de santé, les professionnels médico-sociaux, les usagers et leurs aidants ;
- permettre l'accessibilité des lieux de soins pour tous ;
- assurer un égal accès aux soins pour tous ;
- renforcer la participation des personnes en situation de handicap dans les politiques de santé.

Et parce que l'autonomie et la participation à la vie sociale sont au cœur des politiques en direction des personnes en situation de handicap, dans le cadre du pilotage conjoint des secteurs sanitaire et médico-social, les agences régionales de santé devront donc demain :

- distinguer les missions des établissements et services de santé de celles des établissements et services médico-sociaux (lois du 2 janvier 2002 et du 11 février 2005) ;
- assurer l'adéquation et l'adaptation de l'offre de services et établissements médico-sociaux aux besoins d'aide à l'autonomie des personnes ;
- assurer une cohérence d'ensemble du pilotage du secteur médico-social ;
- renforcer la participation des personnes en situation de handicap dans l'expression des besoins d'aide à l'autonomie.

Congrès 2009 de l'APF : vers un nouvel élan politique !

Les 7, 8 et 9 octobre prochains aura lieu à Bordeaux le congrès de l'APF. Comme tous les trois ans, plus de 1 500 personnes sont attendues. Au programme cette année : le bilan de la politique du handicap en France et les attentes des adhérents de l'association pour les années 2010. Un travail qui débute dès aujourd'hui avec une démarche qui se veut ouverte à tous afin de permettre la multiplication des échanges et des idées.

A l'issue du congrès, seront votées les orientations de l'APF pour les prochaines années sous la forme d'un « manifeste » prenant en compte les enjeux de société.

Plus d'informations > www.congres.apf.asso.fr